



AVIS DE COURSE

CHALLENGE DE LA BAIE – 2026 / 2027

Organisé par : Le Yacht Club Du Lavandou, le Club de Voile de Bormes et L'Ecole de Voile Municipale du Lavandou

Lieu : Baie du Lavandou / Bormes, Iles d'or, La Londe, Cavalaire

Autorités Organisatrices : *Ecole de Voile Municipale du Lavandou & Club de Voile de Bormes*

Epreuve de grade **5 C**



Manches	Dates	Clubs d'accueil
1	Dimanche 10 Octobre 2026	YC Lavandou /EVM Lavandou
2	Dimanche 08 Novembre 2026	YC Lavandou /EVM Lavandou
3	Dimanche 13 Décembre 2026	CV Bormes
4	Dimanche 17 Janvier 2027	CV Bormes
5	Dimanche 14 Février 2027	CV Bormes
6	Dimanche 14 Mars 2027	YC Lavandou /EVM Lavandou
Finale	Samedi et dimanche 10 et 11 Avril 2027	YC Lavandou /EVM Lavandou

Préambule :

Le Challenge de la Baie 2026-2027 est organisé par le Yacht Club du Lavandou, l'Ecole de Voile Municipale du Lavandou et Le Club de Voile de Bormes. Il est basé sur un concept très simple : associer la voile « loisir » et la voile « sportive » lors de rassemblements conviviaux. Afin de permettre à chacun de participer, deux groupes de classement seront créés en fonction des ratings des voiliers.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles d'introduction à la régates. (RIR)
Les règlements fédéraux
Les règles d'équipement des voiliers et tout autre règlement légalement applicable au jour de la course.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, s'appliquera lorsque les voiliers ne seront pas en course.

2 Fiche de course RIR

- 2.1 Les Fiches de courses seront disponibles au plus tard 48 h avant l'heure du premier départ.

Les documents de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
www.yclavandou.com ou www.cvbornes.com ou <https://le-lavandou.fr/challenge-de-la-baie-2026/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les informations en ligne sont consultables à www.yclavandou.com ou www.cvbornes.com. <https://le-lavandou.fr/challenge-de-la-baie-2026/> . L'ensemble des informations pourra être communiqué par mail sur simple demande. Les documents seront affichés sur la terrasse du YCL. Le groupe whatsapp du

YCLavandou sera accessible à tous les participants de la régate et fera office de tableau officiel.

- 3.2** Pendant qu'il est en course. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e -3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2** Les bateaux se verront appliquer le coefficient de la table OSIRIS de la série sous réserve que le bateau soit conforme aux plans d'origine, ou celui déterminé par leur certificat de jauge.

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1** a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition ».
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant ».
- Soit une licence temporaire FFVoile.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4** Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire accessible par le lien suivant <https://le-lavandou.fr/challenge-de-la-baie-2026/> selon l'échéancier suivant :

Manche	Club d'accueil	Heure limite de confirmation d'inscription
1	YC Lavandou	19h00 le vendredi 09/10/26
2	YC Lavandou	19h00 le vendredi 06/11/26
3	CV Bormes	19h00 le vendredi 11/12/26
4	CV Bormes	19h00 le vendredi 12/01/27
5	CV Bormes	19h00 le vendredi 12/02/27
6	YC Lavandou	19h00 le vendredi 12/03/27
Finale	YC Lavandou	19h00 le mercredi 07/04/27

Aucune inscription sur place ne sera prise en compte.

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

8 PROGRAMME

Manche	Dates	Club d'accueil	Heure Briefing Skippers	Heure du 1 ^{er} Signal d'avertissement	Heure du dernier signal d'avertissement
1	Dimanche 10 Octobre 2026	YC Lavandou	10h00	11h00	17h00
2	Dimanche 8 Novembre 2026	YC Lavandou	10h00	11h00	16h00
3	Dimanche 13 Décembre 2026	CV Bormes	10h00	11h00	16h00
4	Dimanche 17 Janvier 2027	CV Bormes	10h00	11h00	16h00
5	Dimanche 14 Février 2027	CV Bormes	10h00	11h00	16h00
6	Dimanche 14 Mars 2027	YC Lavandou	10h00	11h00	17h00
Finale	Samedi 10 et Dimanche 11 Avril 2027	YC Lavandou	10h00	11h00	17h00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4** Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses

11 LIEU

- 11.1** Les courses auront lieu dans une zone allant de la Londe à Cavalaire pouvant être prolongé jusqu'aux îles de Port Cros et du Levant.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits (banane : aller/retour) ou côtier.
La description des parcours sera précisée dans les annexes aux Instructions de Course et lors du briefing qui se déroulera le matin de chaque manche.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Deux groupes de classement séparés seront créés :

Le groupe 3 pour les bateaux dont le rating est inférieur ou égal à 22 seront classés de ce groupe.
Le groupe 4 pour les bateaux de rating supérieur à 22 seront classés dans ce groupe.

- 14.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** Quand plus de deux courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Une remise des prix sera faite lors de la finale et récompensera les 3 premiers de chaque groupe avec un classement établi sur l'ensemble des manches du challenge ayant été couru en enlevant la plus mauvaise journée.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Yacht Club Du Lavandou :

mail : yclavandou@gmail.com – Site <http://www.yclavandou.com>

Club de Voile de Bormes : 04-94-71-08-94

mail : cvbormes@orange.fr - Site : <http://www.cvbormes.com>

Ecole de Voile Municipale du Lavandou : 06-26-58-39-55

mail : ecole-voile@le-lavandou.fr - Site : <http://www.lelavandou.fr/ecole-de-voile/>

ANNEXE A : ZONE DE COURSE